

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX**

Délibération n° DE_2025_032 du samedi 27 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-cinq à 09 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de COURTIAL Anne.

Présents : COURTIAL Anne, COT Mélanie, GABRIEL Didier, SELETTI Marie Dominique, BROS FACER Virginie

Absent : /

Procuration : /

Secrétaire de séance : COT Mélanie

Date de convocation : 16/09/2025

Date d'affichage : 16/09/2025

Vente imprimante et consommables

Madame la Maire souhaite informer le Conseil Municipal du non-usage de l'imprimante A4 couleur Brother MFC-9140 CDN, depuis l'investissement l'an passé d'une nouvelle imprimante A3, nécessaire au traitement des nouvelles demandes dématérialisées d'urbanisme.

Cette imprimante est donc devenue obsolète, bien qu'en parfait état de fonctionnement ;

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de la vendre, ainsi que les consommables associés.

Le Conseil Municipal débat de ce point ainsi que du prix de vente potentiel.

L'imprimante A4 couleur Brother MFC-9140 CDN ne se fabrique plus, mais les consommables sont en vente courante.

Le prix neuf de l'imprimante A4 couleur Brother MFC-9140 CDN était de 330 €.

Les consommables restant sont :

- 2 cartouches de cyan ;
- 2 cartouches de magenta ;
- 2 cartouches de jaune ;

Chaque cartouche coûte environ 70 €.

Le Conseil Municipal propose de mettre en vente :

- Soit le lot, imprimante et cartouches au prix de 350 € ;
- Soit seulement les cartouches au prix de 300 €.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025

Date de réception de l'AR: 07/10/2025

009-210900841-DE_2025_032-DE

A G E D I

ux administrés de la commune ainsi qu'aux

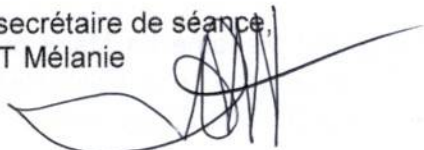
associations locales la possibilité d'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Madame la Maire à :

- engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la vente de l'imprimante et des consommables au prix de :
- lot, imprimante et cartouches au prix de 350 € ;
- les cartouches au prix de 300 € ;
- signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Castex, le 27/09/2025

La secrétaire de séance,
COT Mélanie



Madame La Maire
Anne COURTIAL



Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte le 07 OCT. 2025
Après dépôt en sous-préfecture le 07 OCT. 2025
Après publication ou notification le 07 OCT. 2025

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025

Date de réception de l'AR: 07/10/2025

009-210900841-DE_2025_032-DE

A G E D I